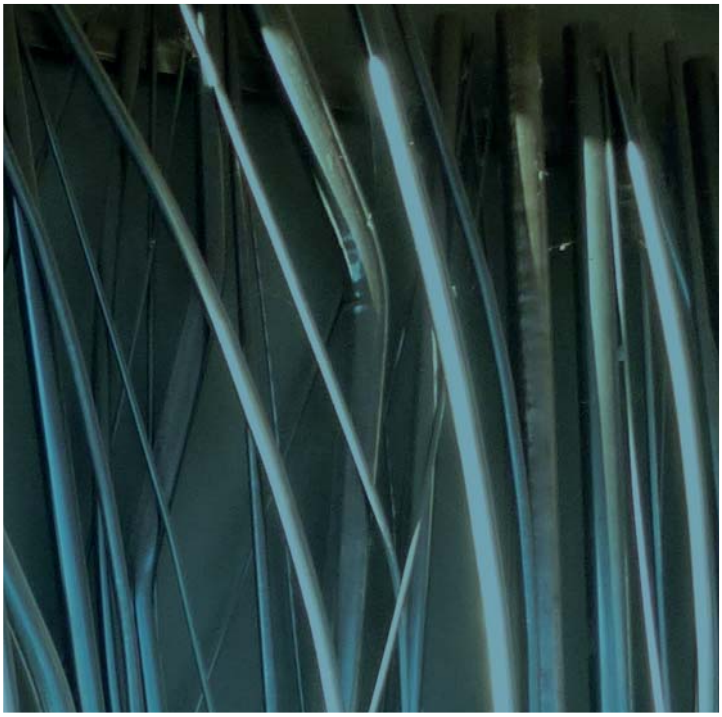

CAUE 05 HAUTES-ALPES

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

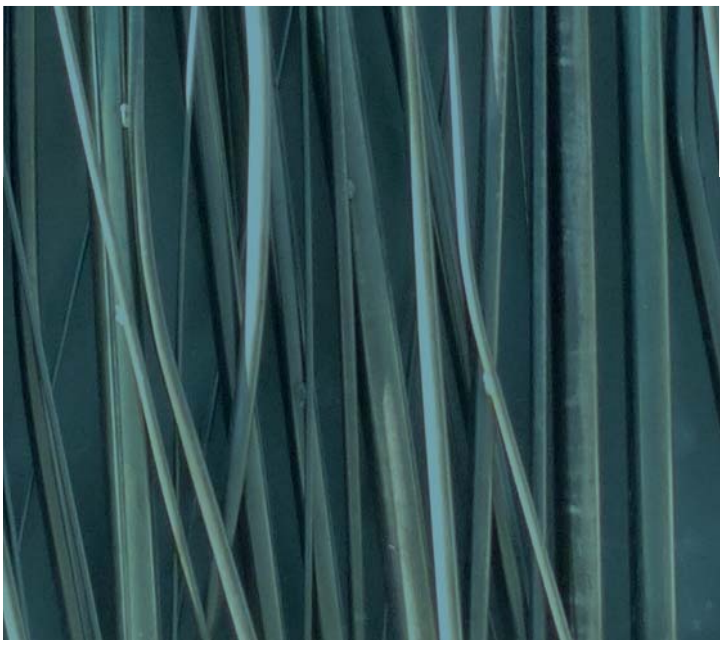

SOM-MAIRE

01
Le Mouvement national des CAUE - P.4

02
Vie interne et fonctionnement - P.7

03
Le Conseil aux collectivités - P.18

04
L'évènementiel - P.23

05
Le Conseil aux particuliers - P.26

06
Les actions en milieu scolaire - P.28

07
Les programmes européens - P.30

Chiffres Clés - P.33

Crédits photos : CAUE 05 / Fibois 04 – 05 / Adelha 04-05

RAPPORT MORAL D'ARNAUD MURGIA PRÉSIDENT DU CAUE

2015 aura été marquée par de nombreux bouleversements tant pour le CAUE, les communes, le Département mais également au niveau national.

2015 fut pour le CAUE une année de renouvellement du Conseil d'administration, du Bureau et de la Présidence. A ce titre, je tiens à remercier l'ensemble du Conseil d'administration pour leur confiance en me portant à la Présidence du CAUE. Je tiens également à remercier les membres du Bureau pour leur implication dans la vie de l'association. Les réunions « délocalisées » du Bureau nous permettent d'aller à la rencontre des territoires tout en travaillant dans une ambiance conviviale. Je remercie également l'équipe du CAUE pour leur professionnalisme et leur écoute envers les élus locaux et les particuliers.

2015 fut pour les collectivités locales une année extrêmement difficile avec une baisse importante de leur dotation de l'Etat, mais aussi de la modification du mode d'instruction des autorisations d'urbanisme, …. Cela a impacté l'économie haute-alpine et les services à la population. Dans ce contexte, le rôle du CAUE en faveur des collectivités devient primordial. Le CAUE reste une des rares associations pouvant ainsi conseiller, appuyer, assister les communes et les particuliers afin de mener à bien leur projet d'aménagement, de construction de manière rationnelle, efficiente et réfléchie. Le temps n'est plus aux équipements publics à tout va, mais bien à des équipements préalablement étudiés en concertation avec les usagers et partenaires. Le CAUE reste plus que jamais au service des élus et particuliers pour faire mieux avec moins.

J'insiste auprès de mes collègues élus pour que vous utilisiez les services du CAUE dans la définition de vos projets en amont de la maîtrise d'œuvre et pour tout autre conseil en lien avec l'urbanisme, l'architecture, la construction et l'aménagement le CAUE, une structure de professionnels neutres à votre service.

2015 a vu le renforcement des partenariats entre le CAUE et d'autres structures. L'objectif est de coordonner et rationnaliser nos actions. J'en veux pour exemple les actions avec les partenaires du Réseau Habitat Energie initié par le Conseil Départemental, avec IT05 et le SyME 05, la structuration de la filière bois initiée par les services de l'Etat et le Conseil Départemental dans lequel le CAUE s'est inscrit, le partenariat avec Envirobat-BDM et le département, des partenariats avec Bois des Alpes, la COFOR05, Fibois 04/05, les services de l'Etat, et encore bien d'autres.

RAPPORT MORAL D'ARNAUD MURGIA PRÉSIDENT DU CAUE

2015 fut l'année du lancement du Grand Prix de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Construction Durable. Le Département en a confié la gestion au CAUE. Cet évènement, couplé aux actions du Plan Climat Energie Territorial du Département suivies par le CAUE (référentiel de l'aménagement et réseau départemental de l'aménagement) permettront une meilleure lisibilité des actions vertueuses réalisées dans les Hautes-Alpes.

2015 fut une année riche en évènements et actions comme vous le montre le présent rapport d'activités. Celui-ci témoigne de la diversité et de la complémentarité des compétences rassemblées au CAUE, de sa capacité à impulser et à développer les partenariats, de sa volonté d'explorer des voies d'actions nouvelles.

Dans nos missions traditionnelles de conseil notamment, qui ont permis en 2015 à près de 600 particuliers de bénéficier des recommandations des architectes conseils du CAUE, et à près de 70 communes d'être accompagnées dans leurs projets, dont 45 au travers d'accompagnements « lourds » au travers de conventions. Le conseil aux communes a prioritairement concerné la problématique de la révision des documents d'urbanisme.

Un exemple de la vitalité du CAUE réside dans les permanences architecturales en partenariat avec le Réseau Habitat Energie (EIE ADIL, Département, etc.). Celles-ci témoignent de l'originalité et de la pertinence de nos actions.

2015 fut également marquée par notre implication au niveau national au travers de notre Fédération Nationale des CAUE. Je tiens à remercier la Fédération Nationale des CAUE, et son Président Joël BAUD-GRASSET, pour son implication dans les débats parlementaires : loi CAP, loi NOTRe, loi sur la transition énergétique, rapport parlementaire Bloche, rapport IGAC/CGEDD, etc. afin de positionner les CAUE au cœur de l'action publique.

Pour 2016, mon objectif est de positionner le CAUE comme un véritable instrument au service du territoire, d'une meilleure efficience énergétique, de ses acteurs et de son développement économique. Cet objectif, nous l'atteindrons en poursuivant le travail engagé dans nos missions dites « traditionnelles », mais également en explorant des voies et des projets nouveaux. Ma tâche sera donc, pour l'ensemble du mandat en cours et avec les membres du bureau et du Conseil d'administration qui sont à mes côtés, de mobiliser pleinement et justement le CAUE au bénéfice du développement des Hautes-Alpes.

Je vous remercie

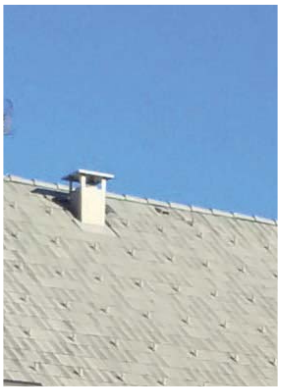

01

LE MOUVEMENT NATIONAL DES CAUE

QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX

« L'architecture est une expression de la culture.
La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.
Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 (Article 1)

QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les C.A.U.E. s'engagent à fonder leurs actions sur la base des quatre principes fondamentaux suivants :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches
- la pluridisciplinarité, dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires

Extrait de la Charte de Béziers du 13 juin 1990

Les C.A.U.E. sont :

- des associations ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et le lieu du débat sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement,
- des outils de la solidarité des collectivités territoriales. Leur rôle est de faciliter, dans chaque département, les équilibres entre les territoires et l'exercice des compétences issues de lois de décentralisation.

Extrait de la Charte de Béziers du 13 juin 1990

LES GRANDES MISSIONS DES CAUE

CONSEILLER

Les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement :

- sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement
- sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents

FORMER

- Les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution
- Les enseignants qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leurs projets pédagogiques
- Les professionnels et les acteurs du cadre de vie, par des journées thématiques de réflexion et de travail et des programmes de formation continue adaptés

INFORMER ET SENSIBILISER

Le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement – visites, conférences, expositions, publications de vulgarisation – et à l'esprit de participation : débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc.

Source:
Plaquette de présentation des CAUE, réalisée par la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS DES CAUE SONT :

- la fiscalité de l'urbanisme votée par le Conseil Départemental (part affectée de la taxe d'aménagement)
- les cotisations des adhérents
- les conventions de partenariats
- les subventions

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

Le CAUE des Hautes-Alpes participe activement à l'activité de la Fédération Nationale, structure qui permet notamment :

- de communiquer et médiatiser au niveau national l'action des CAUE,
- de défendre le rôle et les missions des CAUE au travers d'une veille juridique et législative, accompagnée d'une action de lobbying important auprès des institutions concernées,
- de développer des partenariats structurants au niveau national,
- de bénéficier d'une assistance technique et juridique, mais également de formations personnalisées,
- de mutualiser certains travaux et de favoriser le développement d'actions communes.

Concrètement, le CAUE a participé en 2015 :

- à la commission technique paritaire,
- au groupe de travail « statuts et financement des CAUE »,
- aux rencontres régulières avec d'autres CAUE, en particulier au niveau régional (CAUE 06-13-83-84)
- au Conseil d'administration de la FNCAUE,
- au groupe de travail « ressources, compétences et pratiques auprès des jeunes ».

2015, LANCEMENT D'UN NOUVEAU SITE INTERNET :
Fin 2015 : 500 visiteurs en moyenne par jour.

La refonte du site internet de la FNCAUE visait notamment à différencier l'accès en fonction des publics, ainsi qu'à proposer une double configuration blog / centre de ressources.

Ce site internet est un outil de diffusion de l'information et des actions des différents CAUE.

Le CAUE 05 a été attentif à ce que ses évènements (vidéo sur les permanences, lancement du Grand Prix…) soient mis en valeur sur ce site.

ACTION LÉGISLATIVE

En 2015, la travail de la FNCAUE a permis au CAUE d'entrer dans le code de l'énergie et dans celui de l'environnement (création des plateformes territoriales de la rénovation énergétique), ainsi que dans la loi NOTRe.

Cette nouveauté marque le renforcement de l'approche énergie des CAUE.

D'autres textes majeurs pour les CAUE sont toujours en cours de discussion :

- la loi relative à la liberté de création, l'architecture et le patrimoine,
- la loi pour la reconquête de la biodiversité.

EXEMPLES DE PUBLICATIONS

2 livrets à l'usage des CAUE adhérents ont été réalisés :

- taxe d'aménagement et CAUE, mini guide à l'usage des CAUE.
- Les CAUE, ressource fiscale, photographie 2015, synthèse de l'enquête effectuée auprès des CAUE en novembre 2015 et analyse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNCAUE A ÉTÉ RENOUVELÉ POUR LA PÉRIODE 2015 – 2018

2 faits marquants :

- l'élection d'un nouveau Président, en la personne de Joël BAUD-GRASSET, Président du CAUE de Haute-Savoie,
- l'élection d'Arnaud MURGIA au sein du Conseil d'Administration.

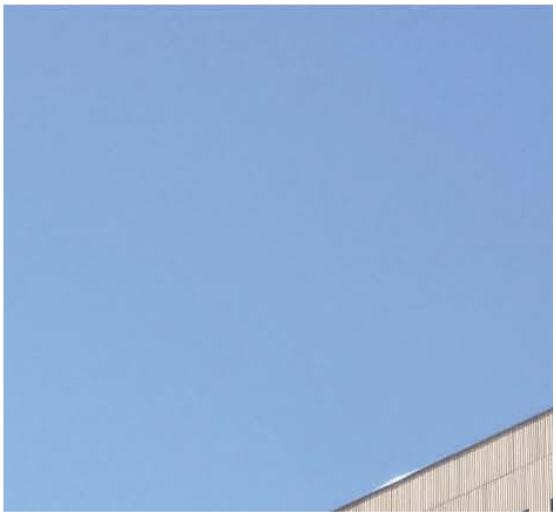

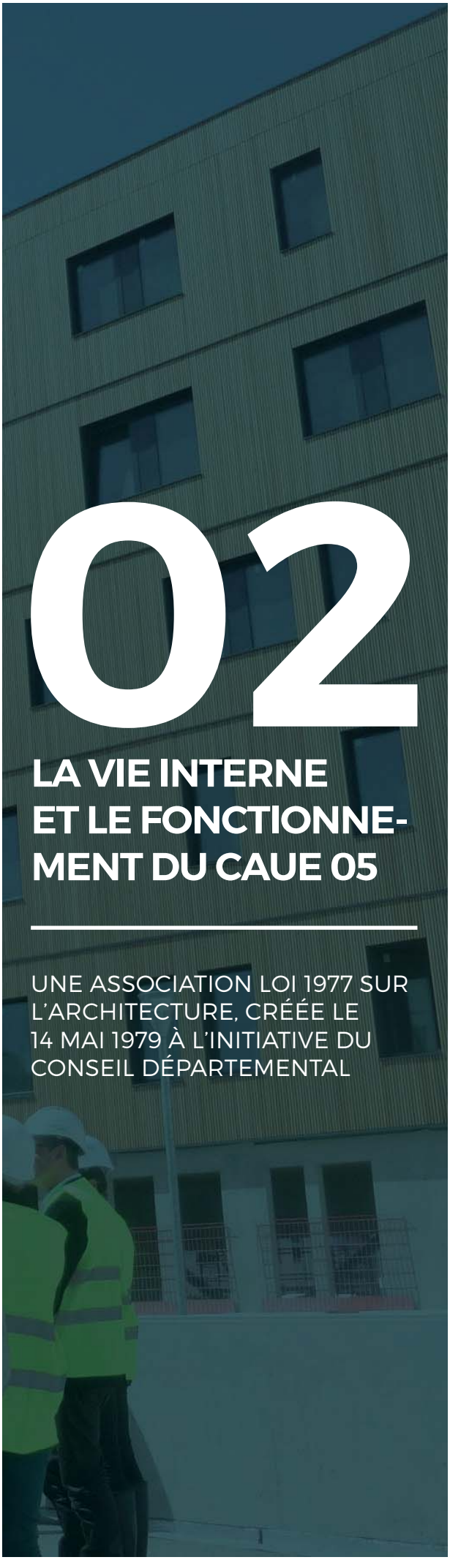

02

LA VIE INTERNE ET LE FONCTIONNEMENT DU CAUE 05

UNE ASSOCIATION LOI 1977 SUR L'ARCHITECTURE, CRÉÉE LE 14 MAI 1979 À L'INITIATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LA VIE INSTITUTIONNELLE :

2015 a été une année d'élection départementale, qui a conduit au renouvellement de l'ensemble du Conseil d'Administration et du Bureau du CAUE 05.

LES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

24 juin : au Département
8 octobre : au Département

ZOOM

L'Assemblée générale du 8 octobre a réuni plus de 40 adhérents, et a permis de valider la stratégie et les priorités proposées par son Président, Arnaud MURGIA, nouvellement élu à la tête du CAUE : le CAUE se doit d'être un acteur de l'ingénierie locale qui s'engage pour l'aménagement, le développement et la valorisation de son territoire.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

24 juin : au Département
7 juillet : au Département
11 décembre : au Département

ZOOM

Le Conseil d'Administration du 7 juillet a été marqué par l'élection d'Arnaud MURGIA, Conseiller Départemental du canton de Briançon 1 en tant que Président du CAUE des Hautes-Alpes.

Il a souhaité à cette occasion rendre un hommage appuyé à Jean Yves DUSSERRE, Président du CAUE de 1993 à 2008 décédé en 2014.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVANT LE 24 JUIN

Collège 1 : Représentants des collectivités locales

- BONNAFOUX Joël : Maire de la Bâtie Neuve et Conseiller Général
- CANNAT Marcel : Maire de Réotier et Vice-Président du Conseil Général
- CRET Xavier : Président du CAUE 05 et Conseiller Général
- FARDELLA Alain : Maire de La Salle les Alpes et Conseiller Général
- FROMM Gérard : Maire de Briançon et Conseiller Général
- PONCET Jean Louis : Maire de Château Ville Vieille et Conseiller Général

Collège 2 : Membres élus par l'assemblée générale

- ARNOUX Josiane : Maire de St Jean St Nicolas
- GROSSAN Christian : Maire de Ceillac
- DURAND Christian : Maire de Chorges
- REYMOND Jean-Michel : Maire de Val des Prés
- GRENIER Maryvonne : 1ère adjointe au Maire de Gap
- POYAU Aurélie : conseillère municipale de Briançon

Collège 3 : Représentants de l'Etat

- MAHEU Philippe : Directeur Départemental de l'Inspection Académique des Hautes-Alpes
- GRANDVOINNET Philippe : STAP 05 /ABF 05
- VEDEL Sylvain : Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes
- LECORDIX Pierre Yves : Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes

Collège 4 : Représentants des professions concernées

- WAGNER Paul : Architecte, vice-Président de l'Ordre Régional des Architectes
- CHEVALIER Maryline : Architecte, Présidente de l'UNADHA
- DUFOURG Roland : Fédération départementale des entrepreneurs et artisans du BTP 05
- MOTTE Pierre Yves : Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Collège 5 : Membres associés

- LE MANER Philippe : Fédération Française du Paysage
- MARIGNE Raymond : Représentant de l'OPH des Hautes-Alpes

Représentant du personnel

- Julien BRENIERE

INSTALLÉ LE 24 JUIN

Collège 1 : Représentants des collectivités locales

- Carole CHAUVET : Conseillère départementale
- Jean CONREAUX : Conseiller départemental, Maire de Vallouise
- Marine MICHEL : Conseillère départementale
- Arnaud MURGIA : Conseiller départemental
- Valérie ROSSI : Conseillère départementale, Maire de Puy Sanières
- Bernadette SAUDEMONT : Conseillère départementale

Collège 2 : Membres élus par l'assemblée générale

- Josiane ARNOUX : Maire de Saint Jean Saint Nicolas
- Christian DURAND : Maire de Chorges
- Jean-Michel REYMOND : Maire de Val des Prés
- Maryvonne GRENIER : Adjointe au Maire de Gap
- Aurélie POYAU : Adjointe au Maire de Briançon
- Gino VALERA-MICHEL : Adjoint au Maire de Laragne-Montéglin

Collège 3 : Représentants de l'Etat

- Pierre-Yves LECORDIX : Direction Départementale des Territoires 05
- Philippe MAHEU : Inspecteur d'Académie 05
- Philippe GRANDVOINNET : STAP 05 /ABF 05
- Sylvain VEDEL : Directeur Départemental des Territoires 05

Collège 4 : Représentants des professions concernées

- Maryline CHEVALIER : Union des Architectes des Hautes-Alpes
- Stéphane SCARAFAGIO : Président de la fédération du BTP 05
- Bruno ANDRE : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- Paul WAGNER : Ordre Régional des Architectes

Collège 5 : Membres associés

- Jean-Claude DOU : Association des communes forestières 05
- Raymond MARIGNE : Représentant de l'OPH 05

Représentant du personnel

- Julien BRENIERE

LE BUREAU

LES RÉUNIONS DU BUREAU

15 septembre :
en mairie de Châteauvieux

3 décembre :
en mairie de
Saint Jean Saint Nicolas

LES MEMBRES DU BUREAU

Bureau (à compter du 7 juillet)

- Arnaud MURGIA - Président
- Carole CHAUVET - Vice-présidente
- Maryline CHEVALIER - Vice-présidente
- Raymond MARIGNE - Vice-président
- Stéphane SCARAFAGIO - Vice-président
- Gino VALERA-MICHEL - Secrétaire
- Maryvonne GRENIER – Trésorière

Les réunions sont désormais délocalisées et deviennent ainsi une occasion d'aller au plus près des territoires et de leurs élus, de visiter les constructions et aménagements réalisés, mais également de discuter des projets à venir.

Dès son élection, Arnaud MURGIA a proposé :
- de constituer un bureau représentatif des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction et non pas uniquement d'élus,
- une feuille de route claire au CAUE, estimant que « *Le CAUE doit être un instrument au service des collectivités et des particuliers. Tout faire pour accompagner l'ensemble de la chaîne de la construction sera notre objectif. Cette équipe est bâtie pour faire du CAUE un élément fort du développement économique de notre département* ».

Le CAUE devra renforcer sa présence auprès des porteurs de projets, tout comme sa présence autour des missions d'ingénierie, aux côtés d'IT05 et des autres partenaires.

L'ÉQUIPE ACTUELLE DU CAUE

DIRECTEUR / ALAIN MARS
06.71.10.11.72 / a.mars@caue05.com

ARCHITECTE CONSEILLER
CAROLE ROCHAS
04.92.44.14.41 / 06.95.48.89.05
c.rochas@caue05.com

ARCHITECTE CONSEILLER
ANNUNZIA TRISCHITTA
04.92.44.14.42 / 06.95.75.18.54
a.trischitta@caue05.com

URBANISTE CONSEILLER
DAISY HAQUIN
04.92.44.14.44 / 06.95.60.43.06
d.haquin@caue05.com

URBANISTE CONSEILLER
LAURIE LAUNAY
04.92.44.14.45 / 06.95.63.42.96
l.launay@caue05.com

ASSISTANTE
BARBARA BAYOL
04.92.43.60.31
b.bayol@caue05.com

CHARGÉ DE COMMUNICATION ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL
JULIEN BRENIERE
04.92.44.14.43 / 06.95.82.58.10
j.breniere@caue05.com

DÉPART DU CAUE EN 2015

ASSISTANTE
PASCALE STOUVENOT

URBANISTE
SIMON GALLES
Chargé de projet ALCOTRA

LES ADHÉSIONS DU CAUE

134 STRUCTURES ONT ADHÉRÉ AU CAUE DONT → **115** COMMUNES EN 2015

LES 115 COMMUNES

ABRIES
AIGUILLES
L'ARGENTIERE LA BESSEE
ARVIEUX
ASPREMONT
ASPRES LES CORPS
ANTONAVES
ASPRES SUR BUECH
BARATIER
BARCILLONNETTE
LA BATIE MONTSALEON
LA BATIE NEUVE
LA BATIE VIEILLE
LE BERSAC
BRIANCON
BUISSARD
CEILLAC
CERVIERES
CHABESTAN
CHABOTTES
CHAMPOLEON
LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR
CHATEAUNEUF DE CHABRE
CHATEAUROUX LES ALPES
CHATEAUVIEUX
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE
CHAUFFAYER
CHORGES
LES COSTES
CREVOUX
CROTS
EMBRUN
ESPARRON
EYGLIERS
EYGUIANS
LA FARE EN CHAMPSAUR
FOREST SAINT JULIEN
FOUILLOUSE
LA FRESSINOUSE
GAP
LA GRAVE
GUILLESTRE
JARJAYES
LAGRAND
LARAGNE MONTEGLIN
LARDIER ET VALENCA
LAYE
LAZER
LETTRET
MANTEYER
MOLINES EN QUEYRAS
MONETIER LES BAINS
MONT DAUPHIN
MONTGENEVRE
MONTJAY
LA MOTTE EN CHAMPSAUR
MOYDANS
NEVACHE
LE NOYER
ORCIERES
ORPIERRE
LES ORRES
PELLEAUTIER
LE POET
PRUNIERES
PUY SAINT ANDRE
PUY SAINT EUSEBE
PUY SANIERES
RABOU
RAMBAUD
REALLON
REMOLLON
RIBIERS
RISOUL
LA ROCHE DE RAME
LA ROCHE DES ARNAUDS
ROCHEBRUNE
ROUSSET
SAINT ANDRE D'EMBRUN
SAINT APPOLINAIRE
SAINT CHAFFREY
SAINT CLEMENT SUR DURANCE
SAINT EUSEBE EN CHAMPSAUR
SAINT FIRMIN
SAINT GENIS
SAINT JACQUES EN VALGAUDEMAR
SAINT JEAN SAINT NICOLAS
SAINT JULIEN EN BEAUCHENE
SAINT LAURENT DU CROS
SAINT LEGER LES MELEZES
SAINT MARTIN DE QUEYRIERES
SAINT MAURICE EN VALGAUDEMAR
SAINT MICHEL DE CHAILLOL
SAINT PIERRE D'ARGENCON
SAINT SAUVEUR
SAINT VERAN
SALERANS
LA SALLE LES ALPES
SAVINES LE LAC
SAVOURNON
SERRES
SIGOYER
THEUS
TRESCLEOUX
UPAIX
VAL DES PRES
VALLOUISE
VALSERRES
VARS
VENTAVON
VEYNES
LES VIGNEAUX
VILLAR D'ARENE
VILLAR SAINT PANCRACE
VITROLLES

LES 9 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Communauté des communes de la vallée de l'Avance
Communauté des communes du Brianconnais
Communauté des communes du Buech Devoluy
Communauté des communes du Champsaur
Communauté des communes de l'Embrunais
Communauté des communes de l'Escarton du Queyras
Communauté des communes du Haut Buech
Communauté des communes du Haut-Champsaur
Communauté des communes du Savinois Serre-Poncon

LES 10 AUTRES PARTENAIRES

ADIL
CALHAURA
CHAMBRE DES METIERS
LE GABION
OPH 05
PARC NATIONAL DES ECRINS
SAFER
SMADESEP
ENVIROBAT / BDM
UNADHA

Formation FNCAUE
« L'architecture : un art et des techniques. Comment transmettre ? » (Isles d'Abeau et CAUE 69), Lyon

Formations BDM
« Réussir son MAPA de maîtrise d'œuvre », Sisteron

Formation Fibois 04 - 05
« La construction bois prend de la hauteur : R+6 bois », Marseille

Formation FNCAUE 1ère cession
« Cycle de développement professionnel membres des équipes », Paris

Formation BDM
« Accompagner la conception de projets BDM », Gap

Samse, votre partenaire éco-construction

Nous mettons à votre disposition nos salles d'exposition, maquettes techniques, documentations, vendeurs conseils et nos experts en RT 2012, étanchéité à l'air, rénovation, construction bois et énergies renouvelables.

Construire Positif
L'émergence de nouveaux modes de rénovation et de construction intégrant la performance énergétique est une vraie opportunité pour toute la filière qui rassemble toute son énergie pour Construire Positif et se préparer à la RT 2020.
www.construire-positif.fr

Samse partenaire de

CEFA · cbroéias · FIBRA · Bois des Alpes · effinergie · NÉOPOLIS · l'éco-rénove économise 0 810 140 240

Nos services spécialistes

MOBOA
La construction bois basse consommation
www.moboa.fr

ISO-EXT
L'isolation thermique par l'extérieur
www.iso-ext.fr

SWEETAIR
Les énergies renouvelables
www.sweetair.fr

RÉSEAU ÉNERGIE HABITAT
L'offre globale en rénovation
www.reseau-energie-habitat.fr

ZERO AMIANTE
La solution en désamiantage
www.zero-amiante.fr

GROS OEUVRE - COUVERTURE - ISOLATION - MENUISERIE - BOIS ET PANNEAUX - PARQUET ET LAMBRIS - CARRELAGE ET SANITAIRE - OUTILLAGE - QUINCAILLERIE

CONSTRUCTION RÉNOVATION
TOUS LES MATÉRIAUX À VOTRE DISPOSITION

9 agences dans les Hautes-Alpes
www.samse.fr
contact-architecte05@samse.fr

SAMSE
BRAVO, LES HOMMES EN BLEU !

PRINCIPAUX PARTENARIATS

Une part importante de l'activité du CAUE est réalisée en lien avec nos partenaires, dont voici les principaux exemples.

Hautes-Alpes le département | AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Ce partenariat se renforce et s'élargir à de nouveaux partenaires, correspondant parfaitement à la volonté du CAUE et de son Président Arnaud MURGIA de voir les acteurs du territoire se rapprocher pour proposer des conseils et évènements de qualité aux porteurs de projets du territoire. Le CAUE est présent :

- aux côtés d'IT 05 et des communes du département pour apporter aux collectivités territoriales ses conseils sur les problématiques en lien avec l'architecture et l'urbanisme.
- auprès du centre départemental de ressources des arts, en apportant un appui architectural et technique sur les dossiers de demande de subventions,
- en participant aux jurys de concours pour les projets portés par le Conseil Départemental,
- en étant équipé de la technologie « Point Visio », portée par le conseil départemental,
- dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

ZOOM LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL POUR LE CAUE

C'est la construction et la mise en œuvre d'une stratégie visant à réduire les consommations énergétiques et l'impact sur le climat du territoire des Hautes-Alpes. Il s'agit d'intervenir à la fois sur les questions de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de modes de production orientés sur les énergies renouvelables.

Le PCET est à destination de l'ensemble des acteurs des Hautes-Alpes. Il concerne les professionnels, les élus et techniciens des collectivités, les associations et citoyens. Ce dernier comporte 47 actions réparties en 8 thèmes. Ce découpage permet de couvrir l'ensemble des champs d'intervention possibles pour une politique Energie-Climat. Le CAUE 05, acteur du PCET, sera PILOTE et animateur sur plusieurs actions pour les thèmes de l'urbanisme et de l'écoconstruction.

- **ACTION 19 : Animer un réseau départemental des structures appartenant aux domaines de l'urbanisme et de l'aménagement durables**
- **ACTION 20 : Valoriser et promouvoir des opérations d'urbanisme et d'aménagement exemplaires**
- **ACTION 21 : Proposer des conseils et une assistance technique dans le cadre d'opérations d'aménagement et d'urbanisme exemplaires**
- **ACTION 26 : Promouvoir et soutenir le développement de l'éco-construction et des éco-matériaux AVEC LE RESEAU HABITAT ENERGIE**
- **ACTION 32 : Renforcer l'utilisation du bois local dans la construction, la réhabilitation et l'énergie AVEC LE RESEAU HABITAT ENERGIE**

Le CAUE est également partenaire sur d'autres actions engagées du PCET.

Déjà impliqué dans le PCET par sa participation active au « Réseau Habitat Énergie 05 », qui vise à fédérer les différents acteurs départementaux du conseil sur le logement et la construction (Conseil Départemental, Espaces Infos Energie, ADIL, ANAH, CALHAURA, DDT et STAP, CAUE…), le CAUE voit son rôle renforcé au travers de différentes actions :

- la structuration et l'animation d'un réseau d'acteurs départementaux,
- la création d'un outil de référencement des réalisations vertueuses,
- la mise en place d'un Grand Prix Départemental dont la première édition a été lancée au début de l'année 2016.

PRINCIPAUX PARTENARIATS

AVEC ENVIROBATBDM

Le Département et le CAUE ont développé un partenariat visant à promouvoir la démarche BDM dans les Hautes-Alpes (communication sur la démarche, organisation de formations, commissions d'évaluation, etc...).

Ce partenariat a par ailleurs permis de faire émerger, en particulier au niveau des professionnels de la construction et de l'aménagement, un besoin d'adaptation de la démarche BDM à la spécificité Montagne (par exemple par une prise en compte renforcée de l'altitude, du froid, de l'accumulation de la neige, de l'adaptation aux contraintes résultant du gel et du déneigement, de l'air plus sec, de la topographie, de la géographie, ...) dans les critères d'obtention du label « Bâtiment Durable Méditerranéen BDM ».

Le CAUE a joué un rôle important dans le développement de cet outil, en faisant remonter les attentes du terrain et en participant aux différentes phases / réunions d'élaboration.

ZOOM envirobatbdm

EnviroBatBDM est une association d'ampleur régionale qui propose aux maîtres d'ouvrage qui font le choix de s'engager dans une démarche de construction ou de rénovation durable, un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment.
Cet accompagnement s'appuie sur un référentiel permettant d'évaluer les projets à 3 phases différentes (conception – réalisation – fonctionnement).
Cette démarche se concrétise par l'obtention d'un label pour les bâtiments concernés (Or – Argent – Bronze – Cap BDM).
Site internet : http://www.envirobat-med.net

AVEC LES ACTEURS DE LA FILIÈRE BOIS ASSOCIATION BOIS DES ALPES / COMMUNES FORESTIÈRES / FIBOIS 04-05

Avec le Département, le CAUE se positionne comme un des relais de la certification Bois des Alpes dans le Département, dont l'objectif est de garantir la provenance et l'utilisation locale des Bois tout en facilitant leur inscription dans les cahiers des charges de la commande publique.

Lors de l'Assemblée Générale de cette association, qui s'est tenue le 9 juillet 2015, au Lautaret, Arnaud MURGIA est intervenu dans le cadre d'une cordée d'acteur. Il a confirmé cet engagement du CAUE en rappelant que « *La promotion du bois des Alpes répond à des enjeux non seulement économiques, mais également environnementaux, sociétaux et culturels. Elle doit devenir une priorité de l'action du CAUE, aussi bien pour le bois énergie que pour le bois construction* ».

Il a également affirmé sa volonté de voir notre territoire devenir exemplaire en la matière, et invité l'ensemble des acteurs présents à se mobiliser et s'investir, avec une ambition affirmée : que le Vorarlberg ne soit plus demain la seule référence en la matière !

AVEC LE SYME 05 ET IT 05

Ce partenariat est essentiel et vise à construire un guichet unique en matière d'ingénierie publique et parapublique. Le SyME 05, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité est amené à agir pour :

- rendre les systèmes énergétiques plus vertueux
- produire des énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolien, hydraulique...)

Pour répondre à ces nouvelles missions et les exercer avec le maximum de cohérence et d'efficacité le SyME a souhaité faire appel à des partenaires publics et parapublics. Le SyME a ainsi élaboré un plan d'action *le SyME 05 face au changement climatique : un plan d'action stratégique dans le domaine de l'électricité* formalisant cette volonté.

Le CAUE est identifié dans 4 des 6 actions.

- Action 1 : aide à l'aménagement du territoire pour les besoins d'énergie électrique,
- Action 2 : maîtrise de la demande en énergie (Intervenir sur les réseaux de distribution et la qualité du service / améliorer la performance de l'éclairage public),
- Action 3 : développer les énergies renouvelables,
- Action 5 : développer des réseaux de chaleurs ou de froid.

Le CAUE apportera au SyME son expérience en matière de conseil et d'accompagnement, au niveau notamment de l'urbanisme (planification urbaine, aménagements publics...) et de l'intégration architecturale des ouvrages.

PRINCIPAUX PARTENARIATS

AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Les services de l'Etat et le CAUE entretiennent des relations régulières, au travers d'actions, de démarches ou de dispositifs variés. On peut citer à titre d'exemples :

- un travail en commun avec l'unité territoriale d'aide aux communes des DDT 04/05 dans le cadre de l'AMI centre bourgs,
- des contacts réguliers avec le STAP, qui visent notamment à échanger sur les dossiers et problématiques communs,
- la participation du CAUE au Club de l'Urbanisme PACA des administrations,
- des réunions avec les services instructeurs du département,
- des réunions avec la DRAC, en particulier concernant les actions en milieux scolaires, le développement d'actions des CAUE au niveau régional,
- la visite d'opérations RHI dans les Alpes de Haute-Provence, (Mane, Forcalquier, Sisteron) avec les communes de Veynes, Briançon et Guillestre (en lien avec la Préfecture et la DDT, l'Adil et le Département).

AVEC RTE

Dans le cadre de son projet d'investissement sur le renforcement des capacités d'alimentation électrique du département des Hautes-Alpes, RTE mobilise un fonds « Plan d'Accompagnement de Projets (PAP) », pour le financement de projets communaux/territoriaux.

Ce fonds de près de 7 millions d'euros est géré par M. le Préfet des Hautes-Alpes.
Le CAUE, fort de sa connaissance du contexte local a été sollicité pour animer ce dispositif technique, sensibiliser les communes concernées et aider au montage des dossiers de présentation.

MAIS AUSSI...

- Réunions périodiques de l'Union des Architectes des Hautes-Alpes (UNADHA)
- Réunions et assemblées générales des Communes Forestières des Hautes-Alpes, du CALHAURA, de l'ADIL05
- Comité de suivi de différentes études engagées par le Département
- Atlas du Paysage
- Etude sur l'auto-réhabilitation des logements,
- Plateforme de la rénovation énergétique
- Colloque départemental sur les stations touristiques
- COPIL Plan Paysage du SMADESEP
- Comité de la Filière Bois des Hautes-Alpes
- Collectif pour un éco quartier sur Embrun
- Assises de la Solidarité à Gap
- Groupe de travail du PTCE (Pôle Territorial de coopération Economique)
- Comité de suivi du PDLIPH-PE
- Rencontres des partenaires (l'ADEME PACA, l'ADDET 05, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, L'EPF PACA, l'Espace Info Energie ADELHA, l'Espace Info Energie CPIE, la Fédération Départementale du BTP, Le Gabion, Le CHENELET (SCOP), Office National des Forêts 05, le Pays Gapençais, le Pays Grand Briançonnais, le Parc National des Ecrins, la SAFER 05...)

Sans oublier nos partenaires qui ont contribué au financement de ce rapport d'activités et que nous remercions : RTE, TPBM et la SAMSE.

UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE RÉNOVÉ ET LARGEMENT SOUTERRAIN POUR GARANTIR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA HAUTE-DURANCE

Conçu pendant sept années de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, le programme Haute-Durance supprime 314 pylônes des paysages des Hautes-Alpes :
200 km de lignes aériennes seront enlevées et remplacées par 100 km de liaisons souterraines et 100 km de liaisons aériennes déplacées pour s'éloigner des secteurs habités et être moins visibles depuis les axes de circulations et les lieux touristiques.

A l'issue de ces travaux, supervisés par des écologues pour préserver la nature, 20 % des lignes électriques dans les Hautes-Alpes seront souterraines *(6 % pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur).*

Le programme Haute-Durance représente un investissement de 230 M€ pour les Hautes-Alpes. Grâce à une forte mobilisation des acteurs économiques et publics, il bénéficiera directement aux entreprises locales pour environ 30 M€.

Garantir durablement la sécurité d'alimentation de la vallée, tout en accompagnant son potentiel touristique et son développement économique, tel est l'objectif du programme Haute Durance.

« le Pylône Durance, conçu en partenariat avec le CAUE des Hautes-Alpes »

Rte
Réseau de transport d'électricité

RTE - Base d'aménagement
Aérodrome de Saint-Crépin - 05600 Saint-Crépin

T 04 92 52 34 19
MAIL rte-haute-durance@rte-france.com

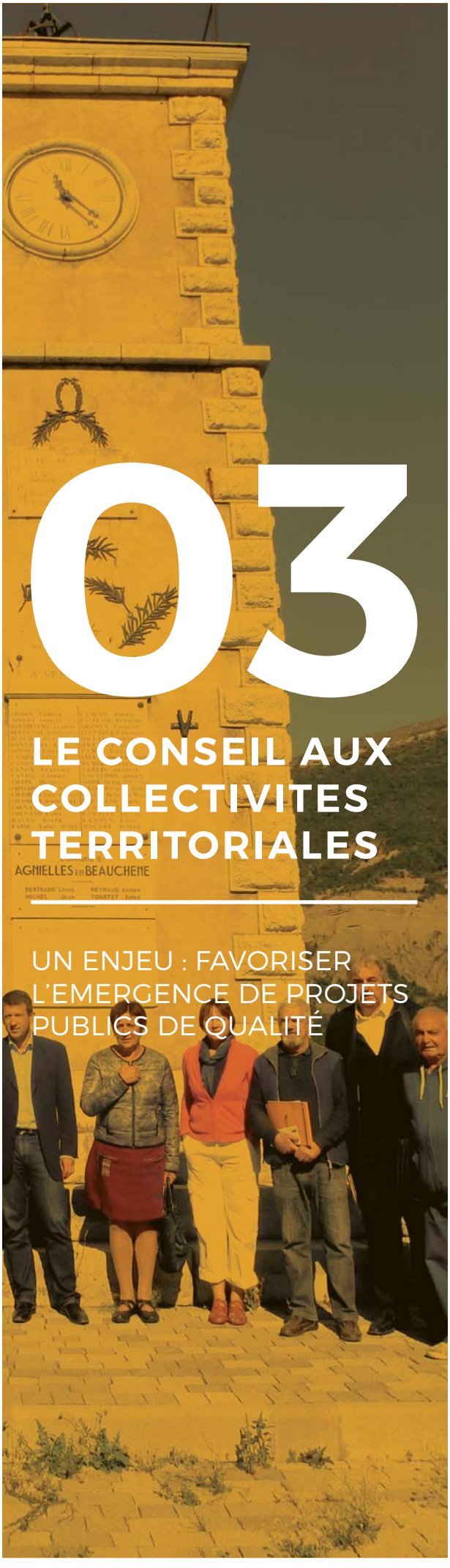

03

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

UN ENJEU : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS PUBLICS DE QUALITÉ

QUELLES SPÉCIFICITÉS DU CONSEIL CAUE ?

- un conseil en amont de la maîtrise d'œuvre et / ou de la programmation,
- des conseillers se positionnant comme les chargés de mission ponctuels de la collectivité, afin d'être neutres et objectifs,
- un conseil ancré et parfaitement adapté au territoire haut-alpin,
- une méthode qui fait de la réflexion préalable et de la concertation une priorité.

POUR QUEL TYPE DE PROJETS ?

Des projets relatifs à l'architecture, à l'urbanisme, ou au paysage, tels que :

- des projets d'aménagements architecturaux et urbains (aménagement d'espaces publics, création ou rénovation de bâtiments publics, etc.),
- l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (PLU, POS, carte communale...),
- des conseils ponctuels, notamment dans le cadre des compétences des collectivités en matière d'autorisation d'urbanisme.

POURQUOI ?

- pour définir parfaitement les besoins, les enjeux et valider l'opportunité du projet,
- pour développer une concertation avec les élus, les usagers,
- pour recruter un programmiste ou un maître d'œuvre,

NOS MOYENS HUMAINS

Cette mission est essentiellement assumée par une équipe « technique » composée de 2 architectes et 2 urbanistes.

LA LOI MOP :

Lorsqu'un maître d'ouvrage public est porteur d'un projet, la loi MOP, dans son article 2, lui fait obligation de définir le programme de son opération et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle. Le programme y est défini dans ce même article par les termes suivants :

- « le maître d'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage ».
- le code des marchés publics dans son article 5 et l'ordonnance de 2005 dans son article 10 précisent que le maître d'ouvrage doit définir les besoins à satisfaire avant tout lancement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

CONCRÈTEMENT :

L'intervention du CAUE auprès des collectivités peut prendre différentes formes :

- des conseils légers et ponctuels sur demande (visite et diagnostic de bâtiments, visite de point de vue sur des projets),
- des conseils plus importants et nécessitant plusieurs journées de travail (formalisation d'une convention de partenariat) sous la forme de diagnostic, concertation avec les acteurs, définition des besoins, recherche de professionnels pour la maîtrise d'œuvre,
- participation à des actions structurantes auprès de collectivités et/ou de partenaires (concours d'architecture, plan paysage, schéma d'aménagement, comité de pilotage d'étude ou de réflexion),
- conseils ponctuels donnés aux collectivités sur des demandes d'urbanisme.

AMÉNAGEMENTS ARCHITECTURAUX ET URBAINS

En 2015, le CAUE a accompagné 18 communes au travers des interventions nécessitant plusieurs jours d'investigation sur des projets d'aménagements architecturaux et / ou urbains (faisant l'objet de convention).

POUR QUELS ENJEUX ?

- la définition des besoins et des enjeux,
- la mise en place et l'animation d'une concertation avec les usagers,
- la vérification de l'opportunité du projet,
- l'aide au recrutement du programmiste ou du maitre d'œuvre (rédaction d'un cahier des charges, analyse des offres, participation à l'audition des candidats…).

CONVENTIONS ACHEVÉES EN 2015

- **CHÂTEAU VILLE VIEILLE** : Extension / restructuration du groupe scolaire,
- **LE SAUZE DU LAC :** Création d'un hangar pour les services techniques, restructuration des locaux de la mairie et création d'un espace de rencontre et de jeux pour enfants
- **SAINT-SAUVEUR** : Restructuration, agrandissement et remise aux normes d'un bâtiment abritant la mairie, la salle des fêtes et 4 gîtes communaux
- **VAL DES PRES :** Requalification et mise en valeurs de différents espaces publics
- **SAINT-JEAN-SAINT NICOLAS :** Extension du groupe scolaire
- **LE DEVOLUY :** Création d'un espace de vie et de rencontre dans un hameau du village

CONVENTIONS EN COURS FIN 2015

- **LA BATIE NEUVE :** Aménagement de la traversée de village
- **SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR :** Requalification d'un espace public destiné au stationnement, à un jardin d'agrément et l'arrêt des bus
- **SIVOM LA GRAVE-VILLAR D'ARENE ;** Réalisation d'un nouveau groupe scolaire
- **ORCIERES :** Aménagement et requalification d'une partie de la station de ski
- **SAVOURNON :** Réhabilitation de l'école communale, de la halle et création d'un espace type centre de village,
- **SAINT-LEGER-LES-MELEZES :** Création d'un centre nautique, sportif et culturel
- **SIGOYER :** Aménagement de différents espaces publics et création d'une véritable place du village
- **CREVOUX :** Extension/ réorganisation du foyer de ski de fond
- **GAP :** Guide de recommandations architecturales
- **SAINT-ANDRE D'EMBRUN :** Requalification du chef lieu du village
- **BARATIER :** Projet cœur village
- **SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES :** Étude de programmation des espaces publics Secteur de l'Iscle de Prelles

ZOOM LA COMMUNE DE SAVOURNON

Le conseil municipal a souhaité entreprendre une réflexion globale lui permettant de poser les bases d'un développement cohérent, solidaire et durable, en se dotant d'un document de référence pour la gestion de son patrimoine bâti et de ses espaces publics, dans une perspective de maitrise de la dépense énergétique, de développement économique, de préservation des espaces et d'accueil des populations.

Ce document constituera un outil pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

Le travail du CAUE 05 a consisté en la réalisation d'un diagnostic et la proposition de pistes de réflexion pour chacune des problématiques puis en la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'un programmiste.

DOCUMENTS D'URBANISME

En 2015, le CAUE a accompagné 26 communes au travers des interventions nécessitant plusieurs jours d'investigation sur des projets relatifs aux documents d'urbanisme.
Pour des raisons conjoncturelles, l'accompagnement du CAUE auprès des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme s'est fortement développé.
En effet, depuis les lois Grenelle puis ALUR, les communes sont contraintes de faire évoluer leur document d'urbanisme vers un PLU « nouvelle génération » plus vertueux dans la prise en compte de l'environnement, la préservation des terres agricoles, naturelles et forestières et engendrant moins de consommation d'espace (faisant l'objet de convention).

POUR QUELS ENJEUX ?

- la présentation de la règlementation en vigueur, des dernières modifications législatives et règlementaires, mais également des différentes procédures, afin de faciliter le choix de la commune,
- la réalisation d'un cahier des charges personnalisé, mettant clairement en avant les enjeux et objectifs que la commune souhaite voir pris en considération,
- l'analyse des offres pour le recrutement du bureau d'études.

LES COMMUNES CONCERNÉES EN 2015

- Révision du POS et élaboration d'un PLU (mise en conformité avec la règlementation nationale) :

CERVIÈRES (dont élaboration d'une AVAP) / **FOUILLOUSE** / **CHAUFFAYER** / **MANTEYER** / **PUY SANIERES** / **LAYE** / **UPAIX** / **BARATIER** / **GUILLESTRE** (dont élaboration d'une AVAP et d'une étude de programmation des espaces publics) / **VENTAVON** / **VITROLLES** / **PUY SAINT-ANDRE** / **VILLAR D'ARENE** / **SAINT-ANDRE D'EMBRUN** / **ASPREMONT** / **LA BEAUME**

- Révision de PLU et mise en conformité avec le Grenelle :

SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE / **ASPRES-SUR-BUECH** / **LES VIGNEAUX** / **REMOLLON** / **VARS** / **EYGLIERS** / **JARJAYES** / **MONETIER-LES-BAINS** (dont élaboration d'une AVAP) / **LA ROCHE DES ARNAUDS**

- Elaboration d'une carte communale et d'un cahier de prescriptions (article L111-22 cu)

ASPRES-LES-CORPS

ZOOM LA COMMUNE DE CERVIÈRES

**La municipalité de Cervières a confié la mission au CAUE 05 de l'accompagner pendant la phase amont de la procédure de révision de son POS valant élaboration du PLU.
Dans ce cadre, le CAUE a proposé aux élus unae réunion avec les partenaires tels que la DDT 05 et le STAP 05 afin d'évoquer les enjeux sur la commune et les attentes de chacun dans le cadre du futur PLU. Cette réunion de travail a été complétée par une visite de terrain. Cela a été l'occasion pour les élus de s'intéresser à l'outil AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine qu'ils ont décidé par la suite de mettre en place sur la commune en parallèle de l'étude PLU.
Le choix des élus sur proposition du CAUE a été de faire une seule consultation avec les deux éléments de missions que sont :
- la révision du POS pour élaboration de PLU,
- l'élaboration d'une AVAP.
Le CAUE a ainsi rédigé le cahier des charges en veillant à retranscrire clairement les objectifs des élus et les attentes des administrations pour les deux futurs outils que sont le PLU et l'AVAP.
Le CAUE a accompagné par la suite les élus dans la synthèse et l'analyse des offres (pour la partie PLU) en collaboration avec le STAP 05 (pour la partie AVAP°).
Une audition des meilleurs candidats suite à l'analyse a été organisée en présence du CAUE 05 et du STAP 05 et les élus ont pu faire leur choix quant à l'équipe retenue.**

INTERVENTIONS PONCTUELLES

INTERVENTIONS PONCTUELLES AUPRÈS DES COMMUNES

- **MANTEYER** : Aménagement paysager de l'espace autour de la mairie
- **EYGUIANS** : Rénovation d'une maison de village communale
- **EYGUIANS** : Réunion d'information sur la planification urbaine PLU, PLUI et SCOT
- **SAINT BONNET** : Diagnostic et préconisations pour restauration d'une Chapelle à Charbillac
- **AIGUILLES** : Aménagement et restructuration de bâtiments communaux anciens (logements)
- **SAINT GENIS** : Diagnostic sommaire de l'église (interprétation des désordres structurels du bâti)
- **SAINT FIRMIN** : Aménagement paysager de l'espace autour de la piscine municipale
- **CHAMPOLLEON** : Rénovation de l'ancien bâtiment de l'ONF
- **THEUS** : Aide ponctuelle au choix d'un nuancier de teintes des enduits de façade pour le centre ancien du village
- **ROUSSET** : Aménagement d'un délaissé communal en espace de jeux pour adolescent stade skate park terrain de jeux
- **BARCILLONNETTE** : Production d'une note proposant des pistes d'aménagements dans le cadre de la mise aux normes accessibilité handicapés des locaux de la mairie
- **CHÂTEAUNEUF DE CHABRE** : Aide ponctuelle sur l'aménagement d'un espace de loisir/détente à créer face à la mairie
- **ASPREMONT** : Production d'une note sur la mise en place de panneaux solaires sur le toit du presbytère accolé à l'église et sur l'impact de ces travaux (avec IT 05)
- **LE NOYER** : Réunion d'information sur la planification urbaine PLU, PLUI et SCOT
- **PRUNIÈRES** : Réunion d'information sur la planification urbaine PLU, PLUI et SCOT
- **ORCIÈRES** : Participation aux commissions techniques du concours d'architecture de cœur de village,
- **ORCIÈRES** : Réunion d'information sur la planification urbaine PLU, PLUI et SCOT
- **LA FARE EN CHAMPSAUR** : Conseil ponctuel sur une analyse des offres pour le PLU
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BUËCH :** Réunion d'information sur la planification urbaine PLU, PLUI et SCOT
- **ORCIÈRES** : Présentation aux élus du contexte réglementaire du PLU depuis le Grenelle et la loi ALUR

LES JURYS DE CONCOURS

- Conseil Départemental : Création de nouvelles « Archives Départementales »
- Conseil Régional :
« Réhabilitation énergétique du lycée Paul Héraud à Gap »
- Conseil Régional / lycée Toulon / Marseille :
« Construction de la demi-pension » du Lycée CLARET à Toulon,
- Orcières Merlette : « L'Aménagement du Cœur de village »
- Chorges : Création de la « Médiathèque de Chorges »
- Communauté de communes du Guillestrois :
« Réalisation d'un établissement thermo-minéral sur le site du Plan de Phazy ».

APPUI PONCTUEL AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

(Centre Départemental de Ressources des Arts)

- **ASPRES LES CORPS** : Four
- **CROTS** : Chapelle
- **LES COSTES** : Four
- **RABOU** : Arche
- **CHAUFFAYER** : Chapelle
- **SAINT GENIS** : Église
- **SAVINES LE LAC** : Église de Chérines

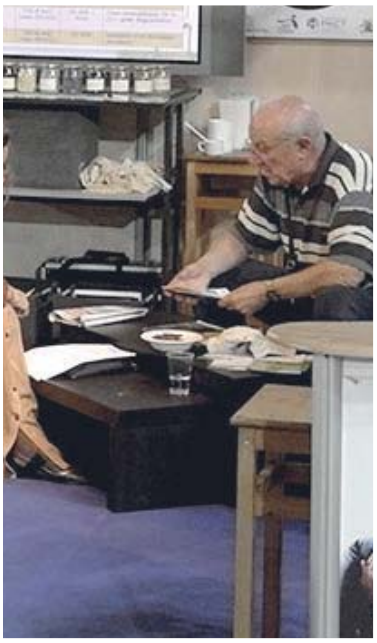

04

L'ÉVÈNEMENTIEL

LE FORUM DES MÉTIERS

Ce forum a été organisé Le jeudi 19 février 2015, à GAP par l'Association Avenir Carrières 05 et la Fédération du BTP, en partenariat avec d'autres organismes du département.

Une architecte conseil du CAUE y a présenté le métier d'architecte et a répondu aux questions des collégiens qui s'interrogent sur leur avenir et leurs projets.

GAP FOIRE EXPO

Pour la seconde année consécutive, le CAUE des Hautes-Alpes était présent sur Gap Foire Expo du 10 au 16 mai 2015 sur le stand du Réseau Habitat Energie 05, qui regroupe l'ensemble des associations et services publics donnant des conseils ou aides financières dans l'habitat (Conseil Départemental / CAUE / Espaces Info Energies / ADIL05 / CALHAURA / ANAH / DDT / STAP).

Des permanences communes ont été proposées afin de **renseigner gratuitement toute personne désirant construire ou rénover.**

LE SALONS DES MAIRES DES HAUTES-ALPES

Vendredi 2 octobre 2015 salle du Quattro à Gap.

Ce salon représente pour le CAUE une occasion de rencontrer les élus du département, de leur présenter nos missions, en particulier en matière d'accompagnement des projets architecturaux et urbains.

Il a également permis à IT05, au SyME05 et au CAUE de concrétiser leur volonté d'intervenir ensemble en faveur de la transition énergétique dans nos territoires.

INTERVENTION AU COLLOQUE

CONSTRUIRE DURABLE AVEC LE BOIS DANS LES ALPES,

28 janvier au collège de TALLARD (organisé par Fibois 04 – 05)

Cette présentation a permis de rappeler que la question du bois et l'utilisation de matériaux renouvelables dans la construction est une question fondamentale sur laquelle les élus doivent se pencher au moment de l'élaboration de leur PLU.

LES ÉVÈNEMENTS AVEC ENVIROBATBDM

- une formation « Retours d'expérience sur la qualité environnementale dans l'habitat en PACA : toutes les bonnes pratiques. », Gap le jeudi 2 avril 2015,
- une Commission Démarche BDM, Serres le 12 mars 2015,
- un atelier Réhabiliter durable et maîtriser ses coûts ? C'est possible ! Embrun, le lundi 23 novembre 2015.

VISITE DE LA COMMUNE DE RIBIERS

« UN ÉLU PARLE AUX ÉLUS DE SON PROJET »,

Mardi 18 août 2015, le CAUE a organisé **une visite de la commune de RIBIERS, à destination des élus et techniciens de communes qu'il accompagne dans leurs projets d'aménagements architecturaux et urbains.**

Cette rencontre, effectuée en présence du maire de la Commune, Gérard NICOLAS et du bureau d'étude TOPOSCOPE (qui a réalisé l'étude de programmation) a permis :

- de faire partager l'expérience d'une démarche participative et concertée d'aménagements urbains phasés sur plusieurs années,
- d'échanger sur l'élaboration du projet en phase amont (concertation de la population, élaboration d'une étude de programmation, études de maîtrises d'œuvre, mobilisation des financeurs publics et privés).

05

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

UNE MISSION TRADITIONNELLE ET UN SERVICE GRATUIT À DESTINATION DES PERSONNES DÉSIREUSES DE CONSTRUIRE OU DE RÉNOVER.

EN 2015, CE SONT 72 PERMANENCES QUI ONT ÉTÉ PROPOSÉES PAR LE CAUE

Une démarche innovante dans les Hautes-Alpes :

Une grande partie de ces permanences architecturales sont aujourd'hui proposées dans le cadre de permanences communes aux membres du Réseau Habitat Energie des Hautes-Alpes.

Elles permettent de rassembler en un même lieu les principaux acteurs du conseil et d'élargir les compétences mobilisées au bénéfice de la qualité et de la précision du conseil apporté.

Ces permanences communes permettent notamment de conseiller les porteurs de projets sur :

- L'ARCHITECTURE,
- L'URBANISME,
- LE RÈGLEMENT DES
- DEMANDES D'URBANISME,
- LE FISCAL,
- LE JURIDIQUE,
- LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE,
- LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE,
- LES MATÉRIAUX À PRIVILÉGIER,
- LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ETAT ET DU DÉPARTEMENT.

CHIFFRES CLÉS

722 CONSEILS DISPENSÉS EN 2015

418 DANS LE CADRE DES PERMANENCES DES ARCHITECTES CONSEILS

163 PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL

141 SUR DEMANDE DES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DE LEUR INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

RÉPARTITION PAR LIEU DE PERMANENCE

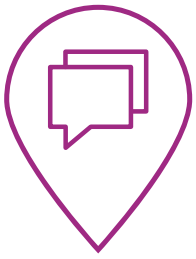

- GAP : 171
- BRIANCON : 135
- EMBRUN : 81
- SERRES : 31

LES PROJETS CONCERNÉS (LORS DES PERMANENCES)

45 % DE CRÉATION NOUVELLE

55% DE RÉNOVATION DE BÂTI EXISTANT

78 % DE MAISONS INDIVIDUELLES

13 % DE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

9 % DE BÂTIMENTS COLLECTIFS

06

ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

LA SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC AUX ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION TIENT PARTICULIÈREMENT À CŒUR DU CAUE.
EN 2015, NOUS SOMMES NOTAMMENT INTERVENUS DANS LES ÉCOLES DE SIGOYER, VALSERRES, SAINT ETIENNE LE LAUS ET AVANCON (REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE).

ZOOM SUR SIGOYER

Le groupe scolaire de Sigoyer a choisi de travailler sur le thème de MARSEILLE.
Le CAUE est intervenu ponctuellement en classe tout au long de l'année sous différentes formes : ateliers d'art plastiques, accompagnement pour le voyage d'étude à Marseille, afin de sensibiliser les élèves aux notions :

- d'habiter,
- de vivre à la campagne,
- de vivre à la montagne,
- de vivre au bord de la mer,
- de vivre dans une grande ville,
- de découvrir l'architecture à travers les siècles et les différents styles architecturaux rencontrés à Marseille.

Du 18 au 20 mars 2015, un voyage d'étude à Marseille a été organisé. L'architecte du CAUE a accompagné pendant 2 jours les élèves afin de leur transmettre le regard de l'architecte à travers la ville.

Les deux classes élémentaires de l'école de Sigoyer ont choisi également de travailler sur le thème de l'aménagement de la place du village en lien avec l'étude de programmation lancée par la commune :

- plusieurs ateliers en classe ont été proposés par le CAUE :
  - travail sur le vocabulaire architectural à partir de détails architecturaux des bâtiments qui composent la place,
  - travail sur le plan, les notions d'échelle, de perspective,
  - observation, recherche d'aménagements d'espaces publics à travers le monde,
  - diagnostic paysager du site (dysfonctionnement, manque points forts/ points faibles),

- projet de réalisation d'une maquette (à l'échelle 1/100) de la place pour la fin de l'année scolaire (juin 2016).

ABONNEZ-VOUS

20 € 1 AN

52 NUMÉROS PRINT
+ LA NEWSLETTER
+ LE WEB ABONNÉ

OUI, JE M'ABONNE AU PRIX DE 20 € TTC PAR AN :

je reçois mon magazine tpbm , je bénéficie du web abonné en illimité et de la newsletter.

Nom.....Prénom.....

Entreprise.....Activité.....

Adresse .....

Ville .....Code postal.....

Email .....Téléphone .....

L'ADRESSE MAIL EST INDISPENSABLE POUR OUVRIR VOS CODES D'ACCES WEB

JE RÈGLE :

☐ par chèque bancaire **je joins mon règlement à l'ordre des PUBLICATIONS COMMERCIALES**
Adresse postale : Publications commerciales - 32 Cours Pierre Puget CS 20095 - 13281 Marseille cedex 06

☐ je m'abonne en ligne sur ***www.tpbm-presse.com***

☐ je désire une facture

Date et signature

tpbm **Hebdomadaire professionnel s'adressant aux dirigeants et cadres du secteur du BTP, Travaux Publics et second œuvre, aux élus, ingénieurs et cadres territoriaux de la région Paca ainsi qu'aux professions juridiques et comptables.** Habilité à publier les annonces légales et les avis de travaux pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse

suivez-nous sur **www.tpbm-presse.com**

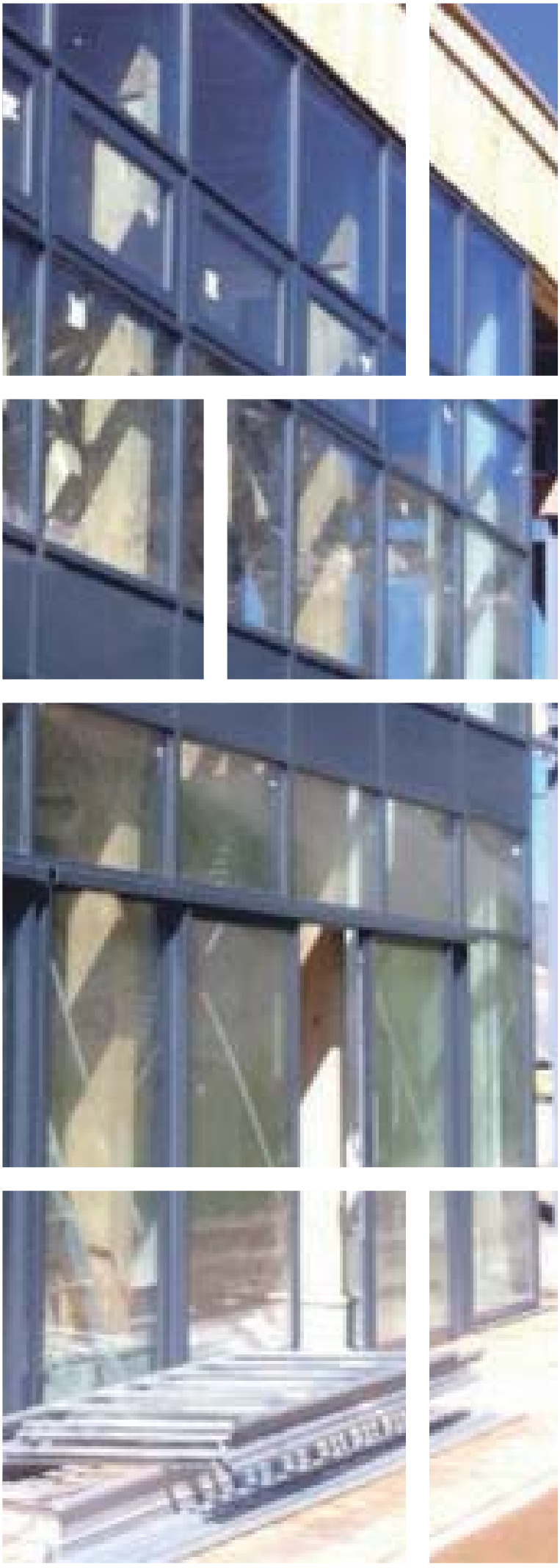

07

LES PROGRAMMES EUROPÉENS

LE PROJET LEADER : « HAUTE QUALITÉ RURALE »

Mise en place d'un dispositif d'expertise et d'aide à la décision de projets en matière d'architecture patrimoniale, paysagère et d'aménagement de site.

PORTEUR DE PROJET : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES (CAUE 05)

Ce programme LEADER Objectif Haute Qualité Rurale représente une véritable opportunité pour prolonger l'action initiée à la fois par le Pays Gapençais, le Parc National des Ecrins (sur sa zone de compétences) et le CAUE (conseil et aide à l'élaboration de projet) sur le territoire du Pays Gapençais non couvert par le Parc National des Ecrins.

Son but : inciter les communes et/ou communautés des communes à engager une réflexion préalable en faisant appel à des professionnels au travers d'un dispositif de consultation de type MAPA.

Chaque étude d'expertise architecturale présentée aux élus comporte :

- un diagnostic de l'ouvrage,
- un descriptif de l'état sanitaire et des désordres constatés,
- un descriptif du projet de restauration/rénovation qualitative et patrimoniale,
- une présentation du chiffrage du projet de restauration.

LES PROJETS CONCERNÉS

- **VEYNES** : Chapelle de Châteauvieux (ATM, Harold KLINGER architecte DPLG),
- **LES COSTES :** Four à pain, hameau des Courts (Muriel DURBERSTEN architecte DPLG),
- **BREZIERS :** Pont, lieu-dit Beluria (PRO.BA TP , Stefano DELLANORA , architecte DPLG),
- **LE DÉVOLUY :** Chapelle Saint Jean Baptiste / Fontaine du Forest / Fontaine de Villar Joli (Christian LAURENS LG ARCHITECTURE, architecte DPLG)
- **GAP :** Four des Eymeyères (KUB ARCHITECTURE, Samuel CHWALIBOG, architecte DPLG).

LE PROGRAMME EUROPÉEN ALCOTRA : USAGE DEL TERRITORIO

2013 - 2015

UN PARTENARIAT

Entre le CAUE 05 et l'Ordre des Architectes, Planificateurs, Paysagistes Conservateurs de la Province de Cuneo.

LE PROJET

Réfléchir à la gestion de l'espace en lien avec les prévisions d'urbanisation ; mieux comprendre les utilisations du sol passées, actuelles et futures, notamment par rapport aux problématiques d'étalement urbain, de mitage, de zonage ou d'artificialisation des sols.

LE TERRAIN DE L'ETUDE

Un territoire transfrontalier de 180 kilomètres entre Gap (chef-lieu du Département des Hautes-Alpes) et Cuneo (chef-lieu de la Province de Cuneo). L'axe de travail emprunte le Col Agnel et intéresse des régions de haute montagne, de plaines et de vallées, dont les problématiques diffèrent.

Le premier trimestre 2015 a été marqué par la conclusion de ce programme, au travers de l'édition et la diffusion d'un ensemble de supports de communication et plaquettes :

- 3 guides « Ma Maison dans les Hautes-Alpes », guides de recommandations architecturales, urbaines et paysagères, pour ceux qui souhaitent construire ou rénover sur les secteurs du Queyras, du Guillestrois et de Serre-Ponçon.

- les brochures «Les outils d'acquisition et de maîtrise du foncier » et « Les outils fiscaux et financiers de gestion foncière».
Objectif : présenter à la collectivité les principaux leviers à sa disposition pour une meilleure gestion de l'espace et du foncier, pour la préservation des espaces agricoles, la densification...

- le suivi photographique des territoires et des paysages.
Objectif : mieux connaitre nos territoires, en apprécier les changements et faire prendre conscience des mutations de nos territoires et paysages. A l'aide d'anciens clichés, une trentaine de reprises de vues est réalisée autour des sites du programme « Usage del Territorio », relatifs aux problématiques de consommation d'espace, autour de 4 thématiques à enjeux : développement urbain / entrée de ville / zone d'activité/ espace protégé.

EN GUISE DE CONCLUSION

Un colloque final s'est déroulé le 6 mars à Cunéo en présence de plus de 150 élus, architectes et techniciens. Ce partenariat avec nos collègues italiens fut un réel succès.

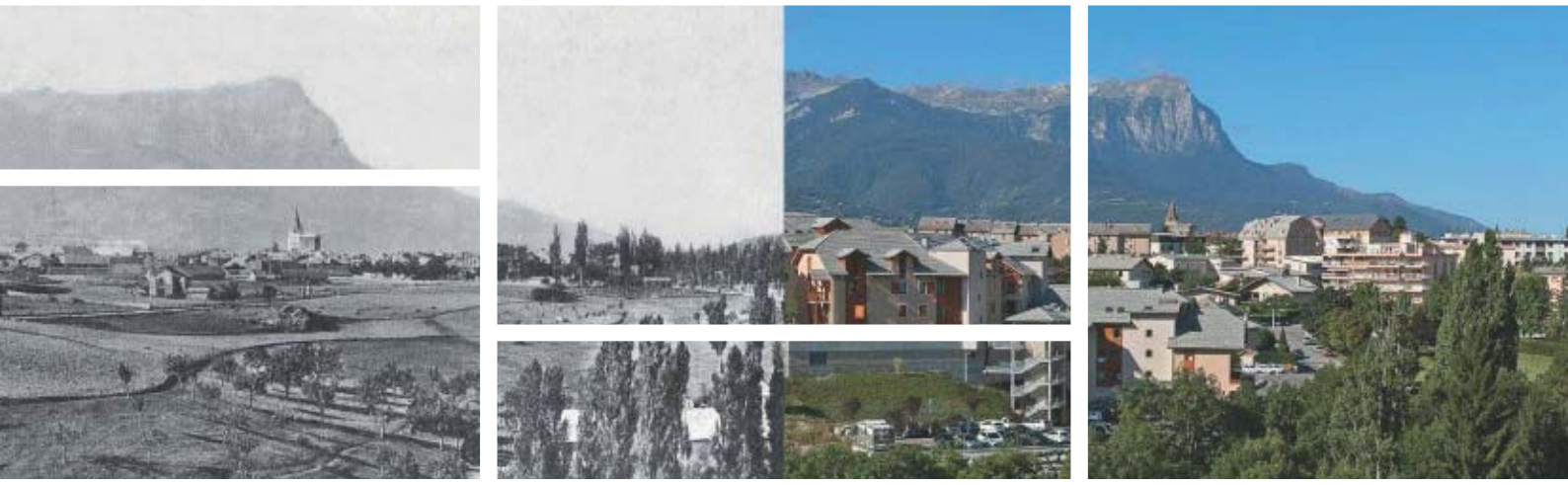

Photo ancienne : Parc National des Ecrins, photographe inconnu, parution avant 1907. Reprise : Pierre PUTELAT, 2014

CHIFFRES CLÉS 2015

581 PARTICULIERS RENSEIGNÉS / RENCONTRÉS

44 PARTENARIATS APPROFONDIS AVEC LES COMMUNES (CONVENTIONS)

+ DE 80 SCOLAIRES SENSIBILISÉS

141 CONSEILS AUX COMMUNES SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

70 COMMUNES CONSEILLÉES

2 PROGRAMMES EUROPÉENS PORTÉS PAR LE CAUE

6 JURYS

72 JOURNÉES DE PERMANENCES ARCHITECTURALES GRATUITES

12 JOURS DE SALONS OÙ LE CAUE A ÉTÉ PRÉSENT

C.A.U.E
DES
HAUTES ALPES

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES

1, avenue Alexandre DIDIER
BP 55 – 05 200 EMBRUN
Tél. 04 92 43 60 31
Mail : caue05@orange.fr
www.caue05.com

Création graphique Agence Vingt-quatre